

224C1028  
FR0000066219-FS0465

25 juin 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juin 2024, la société par actions simplifiée Groupe Spie batignolles<sup>1</sup> (157 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi directement en hausse, le 20 juin 2024, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES et détenir 1 168 892 actions COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES représentant autant de droits de vote, soit 97,41% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention effective	1 144 847	95,40
Autodétention <sup>3</sup>	24 045	2,00%
<b>Total</b>	<b>1 168 892</b>	<b>97,41</b>

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES hors marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Connexions Investissement SCA, laquelle détient 37% du capital et 45% des droits de vote de Groupe Spie Batignolles et qui regroupe plus de 350 cadres dirigeants ou ancien dirigeants du groupe.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 200 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Autodétention agréée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.